



COVID 19

RAPPEL DES PROTOCOLES EN COURS

AVEC UNE VACCINATION COMPLÈTE
(Enfant âgé de plus de 12 ans)

Ou

AVEC OU SANS VACCINATION
(Enfant âgé de moins de 12 ans)

SANS VACCINATION OU
AVEC UNE VACCINATION INCOMPLÈTE

(Enfant âgé de plus de 12 ans)

POSITIF

- **Isolement de 5 jours** si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- **Isolement de 7 jours** dans le cas contraire

- **Isolement de 7 jours** si le test antigénique ou PCR réalisé le 7^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- **Isolement de 10 jours** dans le cas contraire

CAS CONTACT

- **Pas d'isolement**
- **Autotest à J*2 conseillé**
- **Le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour les cas contacts pendant 7 jours après le dernier contact avec la personne positive, sauf pour les enfants âgés de moins de 6 ans**

*J = les élèves contacts sont invités à réaliser un test dans les 2 jours après avoir été prévenus. Délivrance gratuite d'un autotest en pharmacie avec attestation sur l'honneur et justificatif de scolarité

Attestation d'isolement cas positif

J'informe sans délai le directeur ou le responsable de l'établissement.

Pour déclarer le statut de personne positive de mon enfant ou mon statut de personne positive si je suis élève majeur, et pour obtenir une attestation d'isolement, je me connecte ici :

<https://declare.ameli.fr/patient-positif/conditions>

Attestation sur l'honneur cas contact

Pour obtenir un autotest en pharmacie pour mon enfant ou si je suis un élève majeur, je remets au pharmacien :

- Le courrier d'information de mon école/établissement scolaire et une attestation de scolarité
- Ou je vais sur le lien suivant et je télécharge l'attestation sur l'honneur qui me concerne ou concerne mon enfant, que je remets au pharmacien :

[Les autotests sur prélèvement nasal | ameli.fr | Assuré](#)

